

Info-parent

Novembre 2020



Bonjour chers parents,

La saison plus froide est commencée, il est important que votre enfant soit habillé selon la température, car nous allons dehors lorsque les conditions le permettent. Si jamais votre enfant a perdu un morceau de vêtements, une corde à ligne avec les objets retrouvés est située en face de mon bureau.

En ces temps de Covid-19, il est important de demeurer attentif aux symptômes et de garder votre enfant à la maison lorsqu'il y a manifestation de ceux-ci. Lorsque les symptômes persistent plus de 24 heures, vous pouvez utiliser l'outil d'autoévaluation de la santé publique pour vérifier si vous devriez faire tester votre enfant.

[Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#)

*Sandra Bélanger aide-direction
Christine Bélanger directrice*

1 – Mot de la psychoéducatrice

Conflit, violence et intimidation

La grande majorité des jeunes vivent de bonnes relations avec leurs pairs à l'école. Interagir avec les autres peut représenter un défi, même à l'âge adulte. Dans leurs relations interpersonnelles, les enfants explorent divers comportements pour gérer leurs différends. Il est possible de prévenir et d'offrir par une éducation positive, un modèle ainsi qu'un accompagnement de l'enfant dans cet apprentissage.

C'est pourquoi il est important de comprendre les termes « violence, intimidation et conflit »

VIOLENCE : Selon la Loi sur l'instruction publique (LIP), la violence est définie comme « toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique, exercée intentionnellement contre une personne ».

L'INTIMIDATION : L'intimidation directe se produit en présence de la personne qui la subit, par exemple :

- Ridiculiser la personne devant les autres;
- La bousculer à répétition;
- Lui prendre ou endommager ses biens.

L'intimidation indirecte se produit en l'absence de la personne. Ce sont des comportements qui peuvent être difficiles à percevoir, par exemple : • Exclure la personne du groupe; • Propager des rumeurs ou des méchancetés à son sujet, dans son dos.

On évalue une situation d'intimidation lors de ces comportements : 1) se produisent à répétition; 2) durent depuis un certain temps; 3) impliquent une personne qui exerce un pouvoir sur une autre personne; 4) entraînent de la détresse ou de la peur.²

LE CONFLIT : est lorsque deux ou plusieurs élèves sont en désaccord. Un conflit n'est pas quelque chose de négatif, c'est la manière de l'exprimer qui peut être problématique. Pour éviter que le conflit ne dégénère en violence ou en intimidation, il est important que chaque partie écoute l'autre et tente de trouver une solution. Si aucune résolution du conflit ne semble possible, les personnes impliquées ou celles qui sont témoins doivent aviser un adulte pour obtenir du soutien.³

En juin dernier, la Fédération des comités de parents du Québec a procédé au lancement d'un outil qui vise à aider les parents d'enfants qui vivent de l'intimidation ou de ceux qui intimident;

Guide pour accompagner les parents dont les enfants sont confrontés à des situations de violence ou d'intimidation en milieu scolaire :

https://www.fcpq.qc.ca/sites/24577/FCPQ%20guide%20intimidation_VD.pdf

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce guide intéressant et instructif.

Sylvie Lavertu, psychoéducatrice

(Merci à Karine Fortin, psychoéducatrice, école de Lanouette pour le partage).

¹ Loi sur l'instruction publique

² Source : Boissonneault, J., Beaumont, C.(2018) Un guide pour soutenir les actions des parents, CQJDC

³ Source : Fédération des comités de parents du Québec, Guide pour accompagner les parents dont les enfants sont confrontés à des situations de violence ou d'intimidation en milieu scolaire

2 – Procédure en cas de tempête ou de fermeture d'école

Voici quelques informations importantes en situation de tempête ou de journée de fermeture d'école.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site web de la commission scolaire :

<http://infofermeture.cskamloup.qc.ca/>

N.B. Les parents conservent la responsabilité de juger des situations particulières et de décider de garder leurs enfants à la maison.

Il appartient aux parents de s'assurer en tout temps d'un lieu d'accueil pour leur(s) enfant(s) en cas d'un retour précipité pour motif d'urgence.

3 – Fin d'étape – remise des bulletins



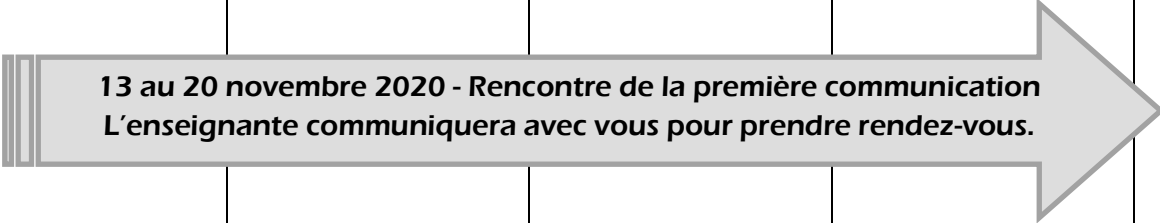
Pour faire suite à l'annonce du Ministre le 8 octobre dernier, il n'y aura pas de bulletin en novembre, par contre les enseignants communiqueront avec vous pour vous donner un portrait de votre enfant. Une invitation à une rencontre Team ou téléphonique vous sera envoyée afin de fixer l'heure de la rencontre qui se déroulera soit le 13, le 20 novembre ou selon l'horaire de l'enseignante.



Continuez d'encourager vos enfants et n'hésitez pas à nous communiquer toutes situations particulières qui les concernent.



École Mgr-Boucher
325, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Qc) G0L 3Y0
Téléphone : 418 856-7050

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
2	Jour 3	3	Jour 4	4	Jour 5	5	Jour 6	6	Jour 7
9	Jour 8	10	Jour 9	11	Jour 10	12	Jour 1	13	Journée pédagogique 
16	Jour 2	17	Jour 3	18	Jour 4	19	Jour 5	20	Journée pédagogique 
 <p>13 au 20 novembre 2020 - Rencontre de la première communication L'enseignante communiquera avec vous pour prendre rendez-vous.</p>									
23	Jour 6	24	Jour 7	25	Jour 8	26	Jour 9	27	Jour 10
30	Jour 1	